



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2022

1. Bienvenue de la Présidente

Madame Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'à la Municipalité.

Elle passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

2. Appel

Excusés : Mmes Arlette Cuvit, Line Derungs, Cécile Ehrensperger, Valérie Merino De Tiedra, Annick Rosset, Daniela Sorio, Joëlle Wacht et Déborah Zanchi.

MM. Jean-Marcel Cuvit, Louis Derungs, Philippe Gendret, Hervé Le Pezennec et Alexandre Rosset.

Non-excusés : Mme Virginie Colin et M. Quentin Meyer

Sur 42 membres du Conseil, 27 sont présents, le quorum est donc atteint.

Madame la Présidente ouvre la séance à 20h05.

3. Admissions – démissions – assermentations

Madame La Présidente annonce la démission du Conseil de Mme Valérie Merino De Tiedra et procède à la lecture de la lettre reçue de sa part.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à l'unanimité, lors du vote à main levée.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2022

La Présidente s'adresse à l'assemblée pour connaître les éventuelles remarques et questions concernant le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2022.

Personne ne demande la parole.

Le Procès-verbal est adopté avec une abstention.

La Présidente remercie la Secrétaire pour son travail.

6. Préavis No 5/2022 de la Municipalité de Mollens concernant l'arrêté d'imposition 2023

Madame La Présidente invite M. Vincent Barbay à procéder à la lecture du rapport de la Commission de gestion concernant le préavis N°5/2022 de la Municipalité.

Monsieur Barbay s'aperçoit en lisant ledit rapport que la date dans le titre de celui-ci est erronée. Il s'agit de l'arrêté d'imposition de l'année 2023 et non 2022.

La Présidente propose au Conseil que cette petite erreur soit corrigée manuellement au stylo et l'assemblée approuve à l'unanimité.

Elle poursuit en demandant s'il y a des questions concernant le préavis ou le rapport de la commission.

Personne ne demande la parole.

La Présidente procède alors au vote à main levée, remercie l'assemblée et annonce que le préavis N°5/2022 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 6/2022 de la Municipalité de Mollens relatif à l'aménagement de la parcelle de l'ancienne déchetterie au chemin des Ochettes

Madame La Présidente invite M. Thierry Meyer à procéder à la lecture du rapport de la Commission de gestion concernant le préavis N°6/2022 de la Municipalité.

Une fois la lecture achevée, Madame La Présidente cède la parole à Madame Lüthi, Municipale, pour un complément d'informations.

Madame la Municipale tient à préciser que le présent préavis a été préparé durant la pause estivale et que par conséquent certaines informations sur le projet n'étaient pas faciles à recevoir à temps. Elle poursuit en mentionnant que deux éléments viennent donc s'ajouter au projet tel que présenté. Le premier concerne la participation active du Parc Jura vaudois à la plantation des arbustes et le deuxième concerne l'association Pro Natura qui propose également une participation si le projet intègre des éléments favorisant des refuges pour les hermines et les lézards. Elle précise que cela pourra être très facile à réaliser avec quelques tas de cailloux et de branchages.

Madame La Présidente remercie Madame la Municipale et demande s'il y a des questions dans l'assemblée.

Madame Séverine Dehais prend la parole et demande si la Municipalité aurait un plan à proposer pour que le projet concret soit plus clair, que le photo-montage projeté par le beamer. Elle précise qu'elle imagine les deux espaces présentés d'un côté et de l'autre du terrain en question mais souhaiterait des renseignements plus précis.

Monsieur le Syndic s'appuie sur le photo-montage pour préciser, que la partie la plus importante des transformations concerne l'extermination des essences végétales envahissantes au profit de plantes indigènes bénéfiques pour la faune. Puis, la réorganisation d'un espace pour les remorques et autres véhicules tractés clairement délimité. Et finalement, l'installation de bancs afin que les promeneurs puissent profiter de la magnifique vue depuis le chemin des Ochettes.

Madame Dehais poursuit en demandant si le Canton a été approché dans ce projet. Elle précise s'en préoccuper car elle relève un certain pointillisme de leur part, lorsqu'il s'agit d'aménagement en lisière de forêt.

Monsieur le Syndic lui répond que c'est le cas par le contact avec Monsieur Silva, garde-forestier, qui s'est montré très favorable au projet prévu.

Madame Dehais souhaite ensuite s'enquérir de savoir si un tarif de la location des places de parc annoncées, a déjà été discuté au sein de la Municipalité.

Madame Lüthi, Municipale, lui répond que pour le moment cela n'a pas été défini. La Municipalité attend de connaître l'intérêt des habitants mais ne projette pas de demander de sommes trop importantes, cela sera probablement un prix plutôt symbolique.

Madame Dehais demande également si la Municipalité a pensé à l'aspect de manœuvre sur place, précisant que ce n'est pas toujours évident de dégager une remorque lorsqu'elle est à l'étroit entre d'autres et qu'il n'y a pas de place pour manœuvrer.

Madame Lüthi, Municipale, lui répond que c'est pour cette raison que le projet prévoit une délimitation claire de chaque place.

Madame Dehais demande ce qui est prévu en cas d'enneigement.

Monsieur le Syndic informe que cela sera sûrement possible de déneiger le petit bout de chemin jusqu'à cette place et que la Municipalité garde en tête cette demande le cas échéant.

Madame La Présidente demande s'il subsiste des questions ou remarques.

Monsieur Merino De Tiedra demande si le Conseil procède au vote concernant les différentes remarques et ensuite dans un deuxième temps le préavis.

Madame La Présidente lui répond que non. Le vote porte sur le tout en même temps car les remarques et questions posées sont des vœux et non des amendements.

La Présidente procède alors au vote à main levée, remercie l'assemblée et annonce que le préavis N°6/2022 est approuvé à l'unanimité.

8. Rapports des Délégués

La Présidente annonce qu'il n'y en a pas et propose de passer au point suivant concernant les informations de la Municipalité.

9. Informations de la Municipalité

Monsieur Reber, Syndic, prend la parole en premier pour annoncer que Monsieur Küng, nouveau Municipal, prendra ses fonctions au 1^{er} octobre et qu'à cet effet, les dicastères ont été réorganisés. Il précise que le nouvel organigramme sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres, via le bulletin d'informations d'octobre 2022, pour en informer les habitants.

Gabriel Reber (Syndic)

- Administration générale
- Déneigement
- Eau potable et BH
- Épuration
- Parcs et promenades
- Police
- Ressources humaines
- Télé réseau

Anne Debrauwer (Municipale, Vice-syndic)

- Éclairage public
- Finances
- Energie & environnement

Daniel Küng

- Bâtiments communaux
- Déchetterie
- Église
- Police des constructions

Barbara Lüthi (Municipale)

- Domaines et terrains
- Forêts
- Gravières
- Pâturages
- Protection civile
- Routes et chemins
- SDIS
- Voirie

Christelle Meyer

- Affaires sociales
- Écoles, enfance & jeunesse
- Paroisses
- Sites clunisiens
- Tourisme
- Transports publics

Monsieur le Syndic poursuit en donnant quelques informations concernant les projets du village. Il annonce que la mise à l'enquête du projet de construction des WC attenants au caveau sur la Place de l'Amitié est terminée, mais que le projet se heurte à des oppositions qui vont retarder la suite des opérations.

Il annonce que le niveau d'eau des nappes phréatiques remonte gentiment mais que cela ne permet pas encore de lever les restrictions concernant l'arrosage en vigueur depuis l'été. Il poursuit en annonçant que la taxe d'épuration 2022 est en cours de finalisation avec le Canton.

Il informe le Conseil que le 10 octobre prochain à 19h, aura lieu dans la salle du Conseil une allocution de M. Balsiger, Directeur de la SEFA, qui répondra également à toutes les questions que les habitants se posent concernant l'électricité, le gaz ou toutes formes d'augmentation du coût des énergies.

Monsieur le Syndic conclut en abordant le sujet de l'éclairage public, en précisant que plusieurs communes de la région ont choisi d'éteindre leur éclairage public entre 23h00 et 5h00 et renoncent à installer leurs décorations lumineuses pour Noël. Il annonce que pour la commune de Mollens, le fait d'être passé à un système de télégestion d'un réseau à LED permet d'économiser 60% de la consommation d'énergie relative à l'éclairage public. Il annonce que la Municipalité va bientôt débiter une phase de test, consistant à réduire l'intensité lumineuse à certaines heures de la nuit, voire à éteindre complètement certains tronçons durant les heures creuses. Concernant les décorations de Noël, Monsieur le Syndic précise que la Municipalité souhaite maintenir l'habituel sapin illuminé, mais que celui-ci ne le sera pas toute la nuit et de plus les guirlandes à LED, changées l'an dernier, garantissent une très faible consommation d'énergie.

Concernant l'ébauche d'un plan d'action en cas de pénurie d'électricité incité par la Confédération et le Canton, Monsieur le Syndic indique que la Municipalité s'est penchée sur divers moyens de limiter la consommation énergétique des bâtiments communaux par des petits travaux et adaptations. Il souligne qu'actuellement il existe une supposition d'augmentation des charges relatives à l'énergie de 60%.

Il termine en rappelant que les Conseillères et Conseillers peuvent faire parvenir leurs demandes et suggestions par écrit à la Municipalité, qui tentera d'y répondre de son mieux.

Mme Mayor, Municipale, poursuit avec deux informations concernant les Aînés. La première concerne la sortie annuelle qui a eu lieu le 14 septembre dernier. Au programme, balade dans les vignobles de Chexbres en petit train jusqu'à Vevey, puis croisière sur le Lac Léman avec repas à bord et finalement visite de l'huilerie du Moulin de Sévery sur le chemin du retour. La journée a apparemment réjoui tout le monde. La deuxième information concerne le récent passage, du Bus 65 de Pro Senectute au village. Passage qui était prévu et annoncé aux Aînés de Mollens. Une personne s'est apparemment présentée mais la météo a été probablement pour quelque chose dans la faible fréquentation du Bus. Mme Mayor précise que sa collègue Municipale, Christelle Meyer, qui reprend l'organisation des événements pour les Aînés dès le 1er octobre, réorganisera la venue du Bus 65 car semble important de garantir cela pour la population des Aînés. Elle poursuit en annonçant que les café-rencontre pour les Aînés, annoncés peu avant la pandémie de COVID-19, vont enfin pouvoir se remettre en place, probablement d'ici au mois de novembre. Ceux-ci prévoient d'accueillir un conférencier pour échanger autour de sujets qui concernent les Aînés. Les café-rencontre auront lieu au Caveau.

Mme Mayor annonce que malgré qu'elle quitte ses fonctions de Municipale au 30 septembre prochain, elle restera déléguée pour la Fondation Baud, dont elle fait partie du Comité directeur. Elle rappelle que l'année passée la fondation a connu quelques problèmes au sein des équipes, et que le Directeur qui a repris il y a quinze mois après ces chamboulements a donné sa démission. Le Comité directeur est donc en pleine phase de recrutement d'un nouveau directeur, même si un directeur ad interim devra être nommé rapidement, une fondation ne pouvant légalement pas rester sans directeur. Mme Mayor reste impliquée auprès des équipes dans cette phase, en terme essentiellement de coaching pour maintenir le tout et faciliter la transition.

Mme Lüthi, Municipale, prend finalement la parole et informe qu'elle a assisté à l'Assemblée générale du Conseil intercommunal du SDIS Etraz-Région qui s'est déroulée dans la nouvelle caserne à Aubonne. Elle rappelle que le recrutement des sapeurs-pompiers bénévoles aura lieu le 3 novembre prochain et qu'il est important d'assurer la relève. Elle rappelle le site internet du SDIS où se trouvent toutes les informations. Elle poursuit en annonçant que les Municipalités de Mollens et de Berolle ont décidé de s'associer pour écrire au Canton au sujet de l'état déplorable de la route qui relie Mollens à Berolle. Un projet de lettre conjointe est en cours d'élaboration. Finalement, elle annonce que le garde-forestier, M. Jean-Michel Duruz, a calculé le prix du bois de feu pour la saison à venir. Celui-ci doit encore être validé par la Municipalité. Elle précise qu'il ne sera pas possible de faire autrement que d'augmenter le prix du bois en raison notamment du coût d'exploitation et d'abattage qui a lui aussi augmenté.

La Présidente remercie la Municipalité et demande s'il subsiste des questions dans l'assemblée concernant les informations transmises.

Personne ne demande la parole et la Présidente propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

10. Propositions individuelles et divers

Monsieur Thierry Meyer prend la parole pour rappeler que les petits projets menés depuis quelques années (réfection de la Place de l'Amitié, réaménagement du terrain de l'ancienne déchetterie, entretien du cimetière) sont bien menés, mais qu'il reste les gros morceaux. Il encourage la Municipalité à embrasser les projets plus importants concernant les bâtiments communaux, qui attendent depuis longtemps.

Mme Debrauwer, Municipale lui répond que la Municipalité y travaille depuis longtemps, mais que jusqu'à présent ce sont les bâtiments qui leur sont littéralement tombés dessus (pour certains). Ces urgences nécessitent d'être réglées rapidement et ne laissent pas beaucoup de temps pour vraiment

penser aux projets d'envergure plus importante. Elle précise que la Municipalité souhaite proposer au Conseil un projet réfléchi, qui tienne la route au niveau de la planification immobilière et financière et que la Municipalité a bien en tête le souci de la péréquation financière.

M. Wagner prend ensuite la parole pour informer l'assemblée d'un élément lié à l'énergie. Cela concerne le chauffage aux pellets de bois qui coûte actuellement plus cher que de se chauffer au mazout. Il souhaite attirer l'attention sur le fait qu'actuellement avoir pour projet de changer de chauffage pour passer à un système avec pellets de bois et un mauvais calcul. Le marché suisse s'aligne apparemment sur le marché européen et cela semble desservir le prix du marché local.

Madame La Présidente informe l'assemblée qu'elle a reçu en tant que présidente de la commune un livre intitulé « Bien vivre dans le Canton de Vaud », qu'elle laissera au bureau communal si certains souhaitent le consulter.

Elle termine en s'adressant à Mme Mayor, Municipale qui vit ses dernières heures dans cette fonction, puisqu'elle quitte la Municipalité au 30 septembre. Elle la remercie pour son engagement et rappelle que Mme Mayor après être entrée au Conseil a rapidement passé Présidente du Conseil, ce qui a eu pour conséquence notamment, que les préavis étaient distribués à la maison avant la séance. Elle a ensuite été élue Municipale pour relever de nouveaux défis, elle a arrêté pour se consacrer à sa profession, puis a pris sa retraite et elle est finalement revenue à la Municipalité. Madame la Présidente lui souhaite aujourd'hui de profiter pleinement de sa retraite et la remercie pour son engagement et sa disponibilité tout au long de ces années.

La Présidente remercie l'assemblée et se réjouit de la retrouver le 8 décembre prochain en espérant que la salle pourra être mieux chauffée.

Monsieur le Syndic accorde quelques mots pour souhaiter bon vent à sa collègue Municipale et propose de la fêter autour d'un verre de l'amitié à l'issue du conseil.

Mme Mayor remercie et précise qu'elle est heureuse de quitter la Municipalité sereine, confiante pour la suite et sans regret. Elle souligne qu'elle reviendra avec grand plaisir à la prochaine séance en tant que Conseillère.

La Présidente clôt la séance à 20h42.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Angèle Deillon